



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 8 septembre 2023

Sécheresse en Loir-et-Cher : 1 zone en alerte, 5 zones en alerte renforcée et 3 zones en crise

À la date du 5 septembre 2023, les débits des cours d'eau en Loir-et-Cher sont constatés à la baisse pour 4 d'entre eux, 7 à la hausse et 4 sont stables. Des pluies de faible intensité sont attendues début de semaine prochaine. Les nappes d'eaux souterraines présentent en moyenne des taux de remplissage faibles à très faibles au Nord de la Loire, avec une tendance à la baisse et des taux de remplissage normaux à élevés au Sud de la Loire, avec une tendance à la baisse (dernières données régionales au 27 août).

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- en **alerte (DSA)** pour le bassin de la **Braye**.
- en **alerte renforcée (DAR)** pour les bassins de la **Brenne, de la Cisse amont, des affluents de la Loire aval, de la Sauldre et du Fouzon**.
- en **crise (DCR)** pour les bassins de la **Masse, du Cosson et du Cher**.

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil d'alerte reste franchi, ce qui entraîne des restrictions agricoles sur ce secteur : **interdiction** des prélèvements pour l'irrigation du **vendredi au dimanche**, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Comprendre-les-mesures-de-limitation-par-usage/Secheresse-dans-le-Loir-et-Cher-comprendre-les-restrictions-par-usage>

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41